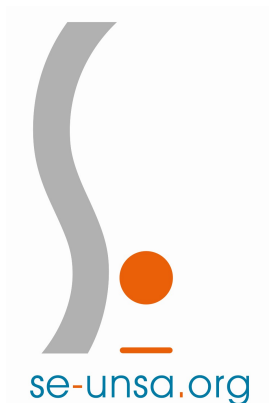


Mulhouse, le 14 octobre 2022



Section du Haut-Rhin

André GEHENN
Secrétaire Départemental SE-UNSA 68

à Monsieur le Directeur académique
des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Haut-Rhin

Objet : Non remplacement : consigne syndicale

Monsieur le Directeur académique,

Le SE-Unsa 68 a régulièrement lancé des alertes sur le manque chronique de remplaçants, et ce, bien avant le début de la crise sanitaire. Les conséquences sont nombreuses et très pénalisantes pour les professeurs des écoles du département :

- Surcharge parfois insoutenable des classes dans lesquelles les élèves sont répartis
- Formation continue avec remplacement réduite à portion congrue et suspendue pendant plusieurs mois par an
- Décharges de direction des écoles de une à trois classes non assurées
- Décharges REP+ réellement accordées en-dessous du nombre d'heures auxquelles les collègues concernés ont droit

Un mois après la rentrée, la situation est déjà critique : non remplacement pendant quinze jours avec des effectifs qui montent à près de 40 une fois les élèves répartis, remplacements prioritaires (écoles de 2 classes par exemple) plus assurés, etc...

Qu'en sera-t-il dans quelques semaines ?

En arriverez-vous à ne mettre qu'un enseignant par école ou par RPI pour assurer l'accueil des élèves ?

Les enseignants et leurs représentants du SE-Unsa 68, soucieux de la qualité du service public d'éducation, ne peuvent accepter plus longtemps de pallier les lacunes de leur administration.

C'est pourquoi nous vous informons que nous demandons à nos collègues d'appliquer à nouveau la consigne syndicale suivante :

- **Pour toute absence prévisible, dont l'administration a été dûment informée, si aucun remplaçant n'est disponible : les parents sont informés que les enfants ne pourront être accueillis.**
- **Pour toute absence imprévisible, si aucun remplaçant n'est disponible, fin de l'accueil dans les classes dès le lendemain.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, mes respectueuses salutations.

André GEHENN,
Secrétaire départemental du SE-Unsa 68